
Réunion de la commission Démographie et questions sociales du 3 mai 2012

SYNTHÈSE

La commission « Démographie et questions sociales » s'est tenue le 3 mai sous la présidence de Françoise BOUYGARD. Les trois enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable. Deux thèmes étaient à l'ordre du jour de la réunion : l'évolution du questionnaire du recensement de la population ; l'observation des pratiques culturelles.

*Le respect de la taille actuelle des **questionnaires de recensement de la population**, l'acceptabilité des questions, l'impératif de continuité statistique sur les sujets dépourvus de sources localisées alternatives et l'inertie de la méthode d'estimation constituent des contraintes fortes limitant le nombre de modifications envisageables sur ces questionnaires. Le groupe de travail chargé de leur évolution proposera néanmoins certaines thématiques nouvelles dans son rapport publié au cours de l'été 2012.*

*La modification de l'« espace culturel » bouleverse le dispositif d'**observation des pratiques culturelles**, et en particulier l'enquête traditionnelle française sur ce thème. La dématérialisation de ces pratiques impose un remaniement profond du questionnaire pour l'adapter au nouveau contexte de l'« ère numérique ». Des comparaisons européennes en matière de pratiques culturelles devraient être rendues possibles par la prise en compte des préconisations du réseau d'experts (ESSnet) du système statistique européen sur les statistiques de la culture : elles portent sur la conceptualisation du champ de la culture, sur les indicateurs économiques et la mesure de l'emploi, les dépenses et le financement culturels et sur la mesure des pratiques culturelles et de la participation sociale à la culture.*

Pascal Oger, directeur régional (Rhône-Alpes) de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) et co-rapporteur du groupe de travail sur l'**évolution du questionnaire de recensement de la population** a fait le point sur l'avancement des travaux du groupe. Celui-ci a audité quarante organisations et associations (cf. [documents](#)) et présentera son rapport au bureau du Cnis le 2 juillet. Une comparaison avec les autres pays européens a montré une grande convergence des différents thèmes abordés mais aussi la plus grande concision du questionnaire français sur chacun de ces thèmes (familles, multi-résidences, emploi et activité, parc de logements, origines géographiques, mobilité résidentielle, santé et dépendance, formation et qualifications, mobilités et déplacements).

Le respect de la taille actuelle des questionnaires (un recto-verso A4 pour le bulletin individuel et A3 pour la feuille de logement), l'acceptabilité des questions pour les ménages et l'inertie due à la méthode d'estimation reposant sur cinq années de collecte constituaient des contraintes fortes stipulées dans le mandat du groupe. La nécessité de préserver la continuité statistique a de plus été fortement soulignée par les personnes auditées. En dépit de l'étroitesse des marges de manœuvre subsistantes, le groupe a considéré que certaines thématiques nouvelles mériteraient de figurer dans le questionnaire, eu égard notamment à l'absence de sources alternatives disponibles à un niveau géographique fin.

La commission s'est déclarée particulièrement favorable à la prise en compte de questionnements sur la qualité des logements et sur la santé. Elle a également approuvé le point de vue du groupe de travail selon lequel la diffusion du recensement doit être mise en perspective dans le cadre de celle de l'ensemble des données localisées.

Le DEPS (Département des études, de la prospective et des statistiques) du Ministère de la Culture et de la Communication a retracé la problématique de l'**observation des pratiques culturelles**.

En premier lieu, Valérie Deroin a présenté les travaux du réseau d'experts (ESSnet) d'Eurostat (Office statistique de l'Union européenne) sur les statistiques de la culture, qui portaient sur la conceptualisation du champ de la culture, sur les indicateurs économiques et la mesure de l'emploi, les dépenses et le financement culturels et sur la mesure des pratiques culturelles et de la participation sociale à la culture. Elle a concentré sa présentation sur la question du champ et des définitions de la culture, qui constituait le mandat du sous-groupe de l'Essnet piloté par le DEPS français.

Le schéma, dit « mandala », proposé par ce groupe pour délimiter le champ de la culture, faisant suite à de précédents travaux du Royaume-Uni, de la CNUCED ou de l'UNESCO, identifie dix domaines culturels (bibliothèques, archives, patrimoine, architecture, artisanat d'art, arts visuels, publicité, spectacle vivant, audiovisuel, livres et presse) et six fonctions culturelles (la création, la production, la diffusion, la préservation, l'éducation et l'administration). Aucune hiérarchie n'est établie entre les domaines culturels, disposés à un niveau équivalent, radialement au cercle du mandala. En revanche les fonctions culturelles sont représentées en six anneaux concentriques, la création, sur laquelle s'édifie le système, étant placée au centre du mandala. Ce schéma permet de construire, à la croisée des domaines et des fonctions, les activités culturelles théoriques retenues et leur mise en correspondance avec des activités culturelles statistiques. Celles-ci se déploient sur 29 classes de la nomenclature économique NACE à 4 positions, dont 22 « entièrement culturelles ».

L'inventaire des sources européennes existantes a montré que la couverture des dimensions culturelles reste à améliorer, en termes de standards comme de nomenclatures, et qu'une harmonisation en amont apparaît souhaitable, notamment dans le libellé des questions. Les recommandations du groupe visent d'abord la reconnaissance par Eurostat de ce champ commun de la culture, sur lequel les Etats membres se sont engagés au Conseil de l'union européenne à produire des données.

En second lieu, Olivier Donnat a décrit les difficultés que soulève la dématérialisation des pratiques culturelles pour adapter le questionnaire de la future enquête française sur ce thème au nouveau contexte de l'« ère numérique ». La modification de l'« espace culturel » bouleverse en effet le dispositif d'observation des inégalités en matière d'offre et de pratiques culturelles largement inchangé depuis le début des années 70.

Traditionnellement, le questionnaire de l'enquête est structuré par média et par support. Il débute par des questions très générales sur les loisirs, puis aborde les différents médias ainsi que les diverses pratiques culturelles. Il passe en revue la question de la fréquentation d'équipements culturels de toutes sortes puis se termine par une série de questions sur les pratiques amateurs. Il s'agit dans un entretien d'environ une heure de répondre par oui ou par non et de fournir une indication de fréquence. L'enquête s'efforce également d'apprécier les contenus (genre de musique écoutée, de films vus...).

Aux difficultés structurelles de l'enquête (mode déclaratif, problèmes de compréhension, effets de légitimité...), s'en ajoutent désormais de nouvelles liées spécifiquement au numérique, surmontées dans l'édition de 2008, mais prenant une toute autre ampleur dans la perspective d'une reconduction en 2013 ou 2015. Le processus en cours de dématérialisation généralisée des contenus déstructure l'approche adoptée par le questionnaire existant. Il oblige à prendre en compte les nouveaux moyens d'accès à la culture (désynchronisation des usages, hybridation des pratiques numériques, exercice de la multi-activité) en essayant de préserver une certaine continuité avec une série d'enquêtes très riches. Il s'agira de mener une réflexion auprès des chercheurs afin de concevoir la façon dont les usages numériques peuvent être appréhendés de manière simple et auprès du Ministère de la culture afin de préciser les contenus culturels liés au numérique ou les types d'usage qui l'intéressent en priorité.

Philippe Coulangeon (Sciences Po), discutant, a exposé les principaux enjeux auxquels sont confrontés les travaux de comparaison internationale dans un domaine à fortes spécificités nationales pour lequel la tâche d'harmonisation de l'information est particulièrement ardue : enjeu de connaissance sectorielle et de délimitation du secteur culturel (approche de la réalité d'un marché européen des biens, services ou emploi culturels), enjeu d'évaluation de politique publique (caractère redistributif ou non des politiques publiques de la culture), enjeu de mesure des inégalités d'accès aux biens, services et équipements culturels (articulation avec d'autres inégalités d'ordre territorial, scolaire...).

La commission a recommandé la prise en compte des préconisations du réseau d'experts *ESSnet* afin de permettre des comparaisons européennes en matière de pratiques culturelles. Elle s'est déclarée attachée à une description des inégalités en matière d'offre et de pratiques culturelles en liaison avec les principaux facteurs de différenciation sociale. Prenant note de l'importance du phénomène de dématérialisation à l'œuvre, elle suivra avec attention l'adaptation des méthodes d'observation à l'évolution de la notion d'espace culturel.

Le président de la commission a prononcé **un avis favorable d'opportunité** aux trois projets d'enquêtes présentés.